

Communiqué du Conseil Présidentiel sur la mise en œuvre du Plan de Soutien Economique, social et humanitaire

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé, ce vendredi 22 mai 2020, un Conseil Présidentiel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire adopté par le Gouvernement pour faire face aux impacts de la COVID-19.

Ce Conseil a examiné les principaux points ci-après :

- la mise en œuvre des quatre (4) Fonds de soutien mis en place ;
- le soutien aux travailleurs dont le contrat de travail a été résilié ou suspendu du fait de la COVID-19 ;
- l'opérationnalisation de l'appui de l'Etat aux filières agricoles affectées par la COVID-19.

Sur présentation du Ministre de l'Economie et des Finances, le Conseil Présidentiel a salué la mise en place des Comités de Gestion, des Secrétariats exécutifs et le recrutement de Cabinets de référence internationale pour la définition des critères de sélection et des modalités de fonctionnement desdits fonds.

En particulier, le Conseil Présidentiel s'est félicité de l'adoption de dispositions transitoires, en vue de tenir compte de l'urgence à soulager les populations et les entreprises fortement affectées par la crise liée à la COVID-19. A cet égard, les premiers chèques ont été remis aux bénéficiaires lors de la cérémonie officielle organisée le 14 mai 2020. En outre, une seconde cérémonie de remise de chèques a eu lieu le 19 mai 2020. Il est à rappeler que pour opérationnaliser les fonds, il a été décidé de s'attacher les services de cabinets afin de définir des critères d'éligibilité et élaborer un mode opératoire de ces fonds.

Après la mise en place de ces dispositifs, les principaux acquis du démarrage des activités des différents fonds, se résument comme suit à la date du 20 mai 2020 :

- **au titre du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises**, les requérants ont bénéficié de prêts à taux d'intérêt réduits de 3%, d'un montant cumulé de 1,132 milliard de F CFA.
- **Au titre du Fonds de Soutien aux PME**, sur un total de 16 dossiers reçus par le Comité de Gestion pour examen, cinq (5) dossiers ont été approuvés, pour un montant total payé de 48 millions de F CFA sous forme de subventions et de prêts à taux zéro ;
- **Au titre du Fonds de Soutien aux acteurs du Secteur informel**, une liste de 1 260 bénéficiaires a été validée, en vue d'un appui de l'Etat entre 200 000 et 300 000 F CFA sous forme de subventions. Ces paiements sont en cours. 49% des bénéficiaires sont issus du Grand Abidjan et 51% proviennent de l'intérieur du pays. Ces bénéficiaires sont constitués de 58% de femmes et de 42% d'hommes. Les secteurs d'activité concernés sont la restauration (10%), l'artisanat (22%), le transport (21%) et le commerce (47%).
- **Au titre du Fonds de Solidarité et de Soutien d'urgence Humanitaire**, sur une liste de 45 457 bénéficiaires traitée, le processus de paiement progressif a commencé avec 16 902 personnes. Cette liste de 45 457 personnes permettra de payer un montant total de 2,3 milliards de F CFA, à raison de 50 000 F CFA par bénéficiaire correspondant aux transferts monétaires des mois d'Avril et de mai 2020.

Par ailleurs, le Fonds de Solidarité a procédé au paiement de 7,1 milliards de F CFA au titre des factures émises en mars et avril 2020 concernant 1 052 000 ménages abonnés au tarif social d'électricité, soit environ 5 millions de personnes. Cette mesure sera également étendue aux abonnés au tarif social de l'eau, soit environ 3,5 millions de personnes.

Le Conseil Présidentiel a pris acte des dispositions arrêtées pour accélérer la mise en œuvre des activités des différents fonds,

notamment à travers les plateformes numérisées, la consultation des faitières du secteur privé, l'implication des collectivités, en vue d'augmenter substantiellement le nombre de bénéficiaires.

En ce qui concerne l'appui de l'Etat aux travailleurs dont le contrat de travail a été résilié ou suspendu du fait de la COVID-19, le Conseil Présidentiel a autorisé un soutien de l'Etat aux 20 326 travailleurs enregistrés à fin avril 2020. Le soutien de l'Etat se traduira par le versement, à titre exceptionnel, d'un montant de 4 407 240 000 F CFA, correspondant à des paiements mensuels par catégorie, sur une période de deux mois répartis comme suit :

- Ouvriers : 60 000 F CFA ;
- Agents de maîtrise et techniciens : 120 000 F CFA ;
- Cadres moyens et techniciens supérieurs : 240 000 F CFA ;
- Cadres supérieurs : 360 000 F CFA.

Le Conseil Présidentiel a instruit les Ministres concernés, à l'effet de procéder aux vérifications individuelles requises pour assurer la transparence et la régularité dans la matérialisation immédiate du soutien de l'Etat aux personnes concernées.

Pour ce qui est de l'appui de l'Etat aux filières agricoles, le Conseil a validé le principe d'un soutien immédiat de l'Etat à certaines filières en difficulté, pour un montant de 150,8 milliards de F CFA. Cet appui est financé par l'Etat à hauteur de 120 milliards de F CFA et par une contribution des partenaires techniques et financiers d'un montant de 30,8 milliards de F CFA. Les principales filières retenues sont :

- la **Filière Anacarde** pour une subvention de **35 milliards de F CFA**, afin d'assurer la poursuite de la campagne avec un prix bord champ de 400 F CFA/Kg ;
- La **Filière Coton** pour un soutien de **5,56 milliards de F CFA** ;
- la **Filière Hévée** pour un soutien de **24,98 milliards de F CFA** ;
- la **Filière Palmier à huile** pour un soutien de **3,5 milliards de F CFA** ;
- les **Filières Fruitières** avec un soutien de l'Etat de **10,5 milliards de F CFA** ;
- la **Filière Riz** pour **une subvention de 12 milliards de F CFA** de l'Etat ;

- la **Filière Avicole** pour une contribution à hauteur de **2,66 milliards de F CFA** ;
- le **secteur vivrier** pour un soutien de **16,82 milliards de F CFA destinés aux** producteurs de maïs, de manioc, de banane plantain et de légumes et maraichers ;
- les filières **porc et élevage en développement**, avec un soutien de **1,51 milliard de F CFA** pour la filière porcine, l'élevage de lapin et la production de miel ;
- les **filiales pêche artisanale et aquaculture** pour un soutien de **2,56 milliards de F CFA** ;
- la **mise sur le marché des produits vivriers** bénéficiera d'un soutien de **4,4 milliards de F CFA** pour la logistique, l'approvisionnement des marchés et la protection sanitaire des commerçants et usagers.

Le Conseil Présidentiel a instruit le Ministre de l'Economie et des Finances et les Ministres techniques concernés, à l'effet de renforcer la communication sur l'action de soutien de l'Etat aux populations et aux entreprises, notamment en ce qui concerne les critères d'éligibilité, les bénéficiaires retenus et les rejets opérés dans l'analyse des dossiers.

Le Conseil Présidentiel salue le soutien des partenaires techniques et financiers dans la gestion de la crise liée à la COVID-19, à travers les concours financiers et l'assistance technique mis à la disposition du Gouvernement.

Le Conseil Présidentiel demande au Ministre de l'Economie et des Finances de présenter un point d'étape à fin mai et à fin juin.

Fait à Abidjan, le vendredi 22 mai 2020